



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 23 janvier 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Martine GIL, Marie LORENTE.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE, Michel SALLES.

Délégués suppléants

M. Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC

Mme Emmanuelle AZEMA-CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Alain DURO

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Sylvie LERMET est élue secrétaire de séance.

003-2023 ACQUISITION PARCELLE – TRAITEMENT DES EAUX COMMUNE DE PUIMISSON

M. Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du projet de traitement des eaux de la commune de Puimisson, il est nécessaire que la Régie de l'Eau achète une parcelle afin de pouvoir y implanter une usine de traitement au charbon actif ainsi qu'un réservoir supplémentaire de stockage.

Après recherche et contact des propriétaires, la Régie de l'Eau souhaite acquérir la parcelle B 89 d'une superficie de 3 495 m² appartenant à M. MARCHAL Pierre domicilié 19 rue des Alouettes – 34470 PEROLS pour un montant de 10 000 €.

Cette parcelle est idéale car elle est située en face le château d'eau actuel.

Un accord de principe a été signé avec les propriétaires le 23 décembre 2022.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à conclure la vente avec les propriétaires.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** M. le Président à signer l'acte de vente, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire devant Me SANCHEZ , notaire domiciliée à Magalas (Hérault), ZAE L'Audacieuse avec les propriétaires et précise que tous les frais seront pris en charge par la Communauté de Communes
- **PRECISE** que ces dépenses sont prévues dans le budget Régie Eau 2022/2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

